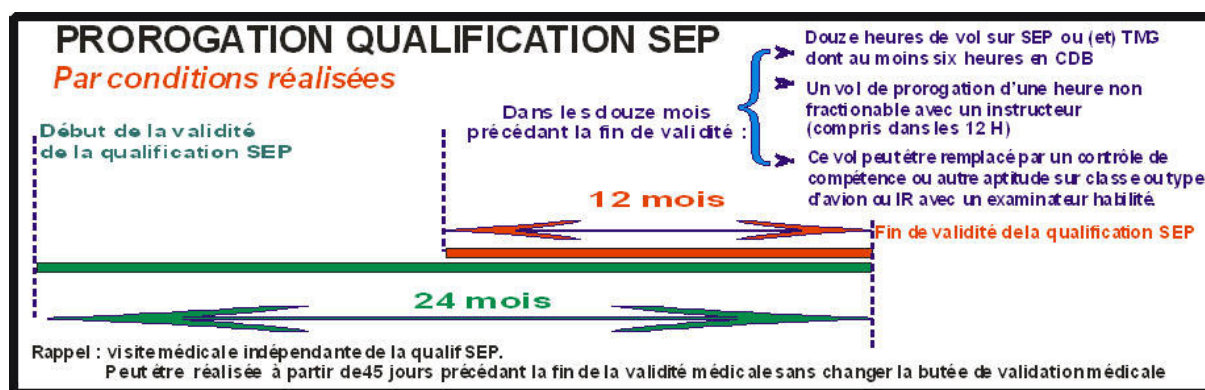


## Prorogation par expérience des qualifications SEP et TMG par internet

Annoncé dans « Infos Instructeurs » du 02/10/2010, tout pilote souhaitant proroger par expérience sa qualification SEP ou (et) TMG sans avoir à se déplacer vers un bureau des licences peut utiliser le média internet pour échanger avec le Système Informatique de Gestion de la Base des Brevets et Licences (SIGEBEL) de la DGAC.

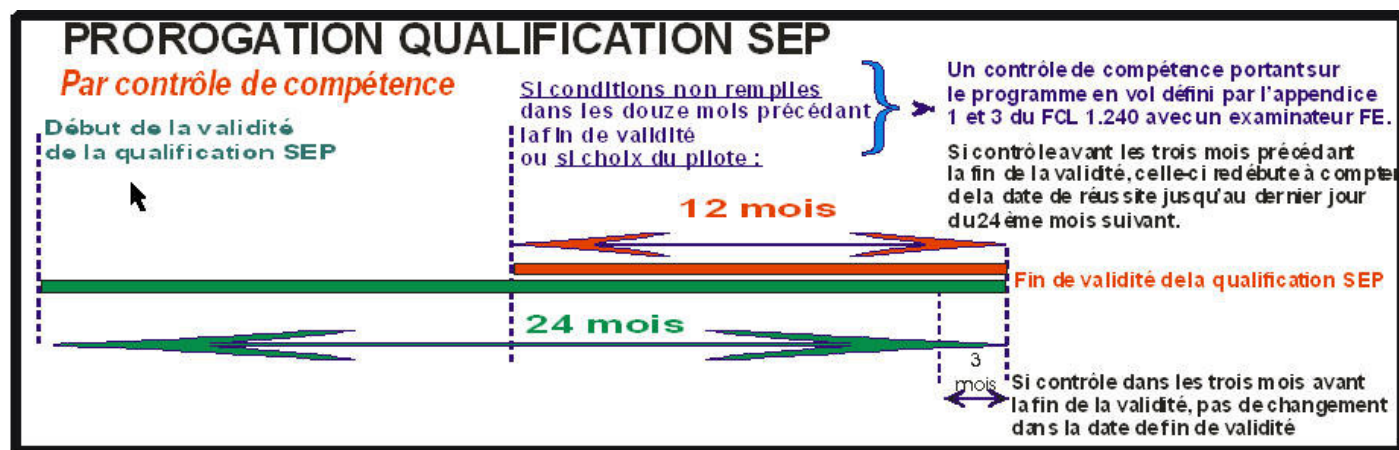
### *Rappel sur les qualifications SEP et (ou) TMG*

Prorogation dite par expérience indique que les conditions de prorogation sont remplies (voir ci-dessous) et ce dans les seuls 12 derniers mois par rapport à la fin de validité.



Prorogation par contrôle de compétence indique naturellement que la date de validité n'est pas dépassée (c'est une prorogation) et que le pilote a demandé un contrôle de compétence avec un examinateur, soit parce qu'il sait qu'il ne remplira pas les conditions demandées pour la prorogation, soit parce que c'est son choix (vérification personnelle de compétence par exemple). Voir ci-dessous.

Cette prorogation peut également être effectuée par internet mais seulement par l'examineur.



Seuls, les renouvellement de qualif SEP et TMG (date de validité dépassée) ne peuvent actuellement utiliser l'outil internet et nécessitent la visite aux bureaux des licences.

Naturellement, si vous préférez vous déplacer aux bureaux des licences pour toutes ces opérations, rien n'a été modifié dans l'ancienne formule.